
L'édition historique à l'ère du numérique

Un état des lieux du débat en Suisse

Enrico Natale, Eliane Kurmann

Introduction

Robert Darnton, il y a 15 ans déjà, envisageait un avenir dans lequel les textes imprimés et les textes numériques cohabiteraient pacifiquement: “The computer screen would be used for sampling and searching, whereas concentrated, long-term reading would take place by means of the conventional printed book or downloaded text.”¹ L'historien du livre et directeur de la bibliothèque de Harvard identifiait dans son article trois phases du débat sur la publication électronique: une première phase d'exaltation, où il avait été question de la «mort du livre», une phase consécutive de désillusion, et enfin le début d'un débat pragmatique sur la question.

En Suisse, le sujet continue cependant à échauffer les esprits, comme l'a montré le vif débat qu'a provoqué l'annonce par le Fonds national suisse (FNS), au printemps 2014, d'un nouveau règlement pour les subsides de publication centré sur l'édition électronique et l'*Open Access*.

Ce texte souhaite contribuer à l'avènement d'un débat pragmatique sur l'édition électronique en histoire en Suisse. Il trouve son origine dans le colloque organisé par le portail des sciences historiques *infoclio.ch* en novembre 2013 sur l'édition historique à l'ère numérique. Suivant son mandat de favoriser l'adoption des médias numériques dans les sciences historiques, *infoclio.ch* a réuni les principaux éditeurs suisses dans le domaine de l'histoire, les chercheurs et le FNS pour discuter des transformations en cours dans l'édition historique en Suisse.² L'attachement des sciences historiques au médium du livre imprimé a été plusieurs fois souligné, de même que la réalité économique des éditeurs en histoire, qui composent un réseau fragile et diversifié, à l'opposé des grands groupes qui dominent le marché de l'édition scientifique à l'échelle internationale. De même, la distinction entre les monographies, d'une part, et les autres types de publications scientifiques, revues, ouvrages collectifs et thèses, d'autre part, a été mise en évidence. Éditeurs et chercheurs s'accordent à dire que la publication imprimée reste justifiée pour la plupart des monographies, mais qu'une publication uniquement

numérique ferait sens dans le cas des revues, des ouvrages collectifs et des thèses de doctorat, encore que ces dernières constituent un cas limite.

Ces particularités, qui délimitent un champ éditorial en partie épargné par les rapports de force internationaux autour de la littérature scientifique, ne peuvent cependant pas faire oublier la réalité du retard des sciences historiques en Suisse dans le domaine de l'édition électronique.

La Suisse ne possède pas à ce jour de revue d'histoire dont les articles paraissent en ligne dès leur publication, selon le principe de l'*Open Access*. De même, le dépôt des publications par les chercheurs eux-mêmes sur les serveurs de leurs universités ne fonctionne pas bien, particulièrement dans les sciences historiques. Enfin, les standards actuels de l'édition électronique, comme le format Epub, ou la structuration des contenus indépendamment du format final de publication,³ sont encore largement absents du paysage éditorial.

L'édition électronique en Suisse accuse ainsi un retard à la fois par rapport aux habitudes des chercheurs, qui ont désormais pour la plupart adopté des pratiques de documentation hybrides, qui combinent les supports de lecture imprimés et numériques en fonction des besoins, et par rapport aux standards actuels de la publication électronique en sciences humaines tels qu'ils se développent dans les pays voisins, notamment en France.⁴

L'édition scientifique est un système complexe, qui implique de nombreux acteurs aux intérêts parfois divergents. Cette contribution revient dans un premier temps sur la position des éditeurs suisses en histoire; elle s'intéresse ensuite aux librairies et aux bibliothèques, acteurs traditionnels de la diffusion de la littérature scientifique; une troisième partie revient sur les politiques scientifiques et sur l'*Open Access*; enfin une quatrième partie interroge la position des chercheurs en histoire dans le débat sur l'édition électronique.

La position des éditeurs

Les éditeurs se considèrent avant tout comme des passeurs entre les chercheurs académiques et le public.⁵ Tous s'accordent à situer le cœur de leur métier dans la transformation d'un manuscrit de recherche en une monographie qui puisse trouver un public, y compris au-delà des cercles académiques. Cette transformation s'accomplit en plusieurs étapes: sélection des textes à publier, travail de lectorat avec l'auteur, mise en forme du texte, correction des épreuves, et enfin production et diffusion des livres.

Ce travail, à la fois intellectuel et technique, apporte une valeur ajoutée à la qualité d'une recherche scientifique. Elle rend notamment possible la diffusion des résultats de la recherche au sein de la société sous une forme adaptée, ce

qui justifie les subventions publiques et privées dont dépendent largement les éditeurs. De plus, la diversité du tissu éditorial est une richesse spécifique aux sciences humaines qui ne saurait être sous-estimée.⁶

Cependant, le modèle commercial de diffusion des contenus exclusivement basé sur le livre imprimé est désormais en crise. La demande anémique et la concurrence des autres médias ont provoqué une baisse des tirages des ouvrages scientifiques, qui se situent aujourd'hui entre 300 et 800 exemplaires.⁷ Le marché du livre en histoire aurait été divisé par deux en 30 ans, conformément à une tendance générale du marché du livre.⁸ Dans ce contexte, le potentiel de diffusion auprès du grand public s'en trouve fortement réduit, quoi qu'en disent les incondtionnels du livre imprimé.⁹

Bien qu'ils aient connu, depuis les années 1960, de nombreux renouvellements technologiques, force est de reconnaître que, dans le domaine de l'édition électronique, les éditeurs suisses ont accumulé un certain retard. Pour développer les compétences nécessaires, notamment en matière de structuration électronique des contenus, les éditeurs reconnaissent le besoin de s'adapter aux «technologies et aux pratiques nouvelles».¹⁰

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le sursaut des éditeurs – qui s'est traduit par une pétition¹¹ et une interpellation parlementaire¹² – à l'annonce du nouveau règlement du FNS en avril 2014 sur les subsides de publication, qui finance désormais uniquement les versions électroniques des textes et impose la mise en libre accès des livres après deux ans. Inquiets pour leur survie, les éditeurs ont revendiqué de longs délais de transition vers l'édition électronique, un embargo de trois ans minimum sur la mise en libre accès des publications ainsi que des subventions revues à la hausse.

Sur la question de l'*Open Access*, les éditeurs ont une position ambiguë. D'un côté, ils s'accordent à reconnaître les avantages du libre accès pour la diffusion de leurs produits, en constatant que les consultations en ligne sont des centaines de fois plus élevées que les ventes de livres imprimés. Pour autant que des compensations financières viennent combler l'éventuel manque à gagner, la plupart d'entre eux serait même disposée à publier simultanément en imprimé et en numérique *Open Access*. De l'autre, ils minimisent la portée de l'*Open Access* auprès du grand public, et considèrent que la diffusion des textes doit continuer à passer en priorité par le livre imprimé.

Comme le dénonce l'historien Caspar Hirschi, le travail des éditeurs se limite parfois à un simple effort de mise en forme, d'impression, et de diffusion, sans réel travail sur le texte.¹³ Pour les revues et les ouvrages collectifs en particulier, l'éditeur se cantonne généralement à un rôle de prestataire de services d'impression, sans réelle plus-value intellectuelle. Les éditeurs doivent-ils se transformer en prestataires de services? Certains éditeurs, proches des universités, accepte-

raient volontiers de se limiter – pour autant qu’ils soient rémunérés correctement – au rôle de fabricants pour l’édition papier ou électronique des ouvrages scientifiques, déléguant l’entière responsabilité du contenu aux auteurs. D’autres refusent ce type d’activités, et préfèrent prendre le risque de se détourner des publications académiques pour se concentrer sur l’édition de livres imprimés destinés à un public plus large.

La nouvelle politique du FNS dessine un avenir où l’accent sera mis sur la version électronique des textes. Ceci implique pour les éditeurs, d’une part, la mise en place d’une chaîne de production numérique efficace, qui ne devrait pas transiger sur la qualité des textes, et, d’autre part, une politique d’impression sélective qui se concentre sur des ouvrages qui présentent un intérêt public.

Les librairies et les bibliothèques

Les librairies sont les acteurs traditionnels chargés de vendre la production des éditeurs au sein de la société. Elles ont vu leurs ventes baisser drastiquement depuis une quinzaine d’années, sous l’effet combiné de la baisse de la demande et de la concurrence de géants de la distribution électronique comme Amazon, au point que de nombreuses enseignes ont dû mettre la clef sous la porte.¹⁴

En confiant leurs ouvrages à Amazon ou en les vendant directement sur leur site internet, les éditeurs participent de plus en plus souvent au court-circuitage des librairies. Conscient de cette problématique, certains éditeurs, à l’instar des Editions Antipodes à Lausanne, ont décidé de confier leurs ventes en ligne à un libraire indépendant, qui en retour s’engage à avoir le catalogue complet de l’éditeur disponible sur ses rayons.

Au-delà des librairies, les principaux acheteurs de littérature scientifique sont les bibliothèques, qui forment un réseau international spécialisé de diffusion des publications de recherche, qui varie dans ses contours selon les disciplines. Les bibliothèques sont des clients précieux pour les éditeurs, car elles offrent un marché stable et peu élastique, c’est-à-dire un marché où la demande n’est pas directement influencée par la variation des prix.¹⁵

On constate cependant une tendance persistante à la baisse dans les achats d’ouvrages imprimés par les bibliothèques. Cette réduction a une cause précise, la *serials crisis*, soit l’augmentation exponentielle des prix des contenus électroniques sous licence, qui asphyxie le budget des bibliothèques. En Suisse, selon la dernière statistique des bibliothèques, 46 pour cent des budgets d’acquisition des bibliothèques universitaires sont consacrés à l’achat de contenus électroniques sous licence, ce qui représente 22,3 millions de francs, dont 15,6 millions pour les seuls périodiques électroniques.¹⁶

Sur la scène internationale, une poignée de grands éditeurs scientifiques dictent leurs conditions aux bibliothèques de recherche. Cette situation d'oligopole constitue une menace existentielle pour les bibliothèques, qui se voient obligées, pour rester compétitives, de souscrire à des licences d'utilisation de contenus scientifiques qui épuisent leurs budgets. Comme l'accès aux contenus se fait désormais dans la majorité des cas directement sur les plateformes en ligne des éditeurs, les bibliothèques sont de plus en plus cantonnées à un rôle d'intermédiaires passifs entre chercheurs et fournisseurs de contenus. Ce contexte international fait l'objet d'un rapport de force exacerbé entre bibliothèques et éditeurs, qui penche à l'avantage des seconds. Le jugement prononcé en avril 2014 par le tribunal de commerce de Zurich condamnant la bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ) pour son service de livraison de documents en est seulement l'un des nombreux exemples.¹⁷

Si l'économie de l'édition historique en Suisse reste en partie épargnée par les effets de ces tensions globales, il serait toutefois irresponsable d'ignorer le rôle de ce contexte international dans la discussion sur l'édition électronique. Force est toutefois de constater que ces aspects sont souvent oubliés par les historiens...

Politiques scientifiques et «Open Access»

Les origines du mouvement de l'*Open Access* remontent à l'initiative d'un physicien américain, Paul Ginsparg, qui en 1991, après avoir constaté le potentiel des réseaux informatiques pour améliorer l'accès à la littérature scientifique, installa un serveur ouvert pour le dépôt de publications scientifiques dans le domaine de la physique, rapidement étendu à d'autres disciplines.¹⁸ L'idée s'est ensuite développée au début des années 2000 dans le mouvement *Open Access*, sous l'impulsion des bibliothèques et des organes de financement de la recherche, principalement en réaction à la montée en flèche des prix des périodiques.¹⁹

Plusieurs déclarations concrétisant les buts du mouvement se sont succédées dans les années 2000, dont les plus célèbres sont les déclarations de Budapest²⁰ et de Berlin,²¹ ratifiées par de nombreux gouvernements et institutions de recherche. Cette dernière a été ratifiée en 2006 par la plupart des institutions de recherche suisses.²²

Le concept de l'*Open Access* est formulé diversement selon les déclarations, mais les différentes définitions se basent sur une même idée: la recherche financée par des fonds publics devrait être accessible sans entraves, gratuitement et durablement sur internet. Pour la réalisation de ces objectifs deux voies sont envisagées: le

dépôt par les chercheurs eux-mêmes de copies de leurs articles sur des serveurs institutionnels (*green road*), et la publication dans des revues scientifique en *Open Access* (*gold road*).

Dans ce contexte, la plupart des universités ont mis en place des serveurs destinés à permettre le dépôt de leurs articles par les chercheurs, y compris en Suisse. Cependant, ces dépôts numériques peinent pour le moment à proposer aux chercheurs des services à valeur ajoutée, au-delà d'une vague promesse de visibilité. Les éditeurs, qui les considèrent comme une concurrence déloyale, refusent souvent aux chercheurs le droit d'y déposer des copies de leurs travaux. L'ensemble de ces facteurs décourage les chercheurs de procéder à l'enregistrement de leurs publications, et par conséquent les taux de dépôt restent très bas, particulièrement dans les sciences historiques.

Malgré leurs limites, les serveurs institutionnels offrent une infrastructure stable et interopérable et rendent un service important pour garantir un accès ouvert et pérenne à la littérature scientifique. Reste aux institutions en charge de ces dépôts à améliorer leur offre, notamment en terme d'interface et de visibilité, et d'œuvrer à leur acceptation parmi les chercheurs.²³

Le mouvement du libre accès bénéficie depuis quelques années d'un soutien politique fort des institutions de recherche scientifique. Celui-ci se traduit par des politiques contraignantes en faveur du libre accès, comme le rapport Finch en Grande Bretagne,²⁴ la décision de la commission européenne sur le programme de recherche Horizon 2020,²⁵ ou encore le nouveau règlement du FNS sur les subsides de publication, qui établissent tous trois un mandat obligatoire de libre accès pour toutes les publications issues de recherches financées par le public.

Selon le règlement du FNS, les chercheurs boursiers ont depuis 2008 l'obligation de publier en *Open Access* les articles qu'ils produisent dans le cadre de leurs recherches. Les coûts de publication dans des revues *Open Access* (*author processing charges*) sont de plus déductibles du montant des subsides, jusqu'à concurrence de 3000 francs par article. En avril 2014, l'obligation de libre accès a été étendue aux monographies, qui doivent être disponibles en ligne au plus tard deux ans après leur première publication, pour autant qu'il n'y ait pas de barrières juridiques insurmontables.²⁶

Ces injonctions politiques pressantes se sont heurtées à la résistance des éditeurs et de certains chercheurs, qui dénoncent un manque de concertation et de prise en compte des spécificités disciplinaires. Plusieurs observateurs reconnaissent en outre que le délai d'embargo est la clé de voute de l'équilibre.²⁷ Un embargo trop court risquerait de décourager les éditeurs de publier des livres, alors qu'un embargo trop long retarderait inutilement l'accès en ligne à cette littérature.

De leur côté, la Société suisse d'histoire et l'Académie des sciences humaines ont accueilli avec bienveillance ces nouvelles mesures. Dans leurs prises de

positions respectives,²⁸ elles insistent cependant sur la nécessité d'appliquer avec largeur les exceptions prévues par le règlement du FNS, afin de ne pas entraver les chercheurs qui souhaiteraient publier des livres imprimés, et de mener des études pour vérifier si le délai d'embargo de deux ans est viable pour le marché du livre en Suisse.

En juin 2014, le FNS a répondu à ces sollicitations en augmentant le montant des subsides prévus pour les prestations d'édition, les thèses et les monographies, tout en maintenant le délai de deux ans maximum pour la mise en libre accès des ouvrages. En outre, un projet pilote pour tester la publication en parallèle d'un livre en version imprimée et en version numérique en accès libre devrait être mis sur pied.²⁹

Les historiens en Dr. Jekyll et Mr. Hyde?

Pourquoi, dans ce contexte, la majorité des historiens continue d'être aussi réticente – au mieux indifférente – à la problématique du libre accès, favorisant de fait le maintien d'un *statu quo* devenu désormais délétère pour les bibliothèques tout en limitant la diffusion de leurs travaux? Plusieurs prises de positions récentes par des historiens en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Suisse permettent de mieux comprendre cette ambivalence des historiens à l'égard de l'*Open Access*.

En décembre 2012, les éditeurs de 21 revues historiques britanniques réagissaient au rapport Finch, demandant plusieurs restrictions à l'obligation de libre accès, notamment en termes de délais de publication et de droits de réutilisation.³⁰ En juillet 2013, l'*American Historical Association* publiait une prise de position similaire, revendiquant un droit d'embargo de six ans pour la mise à disposition sur les serveurs institutionnels des thèses de doctorat en histoire non encore publiées.³¹ Enfin, en mai 2014, plusieurs historiens suisses ont pris position individuellement pour dénoncer l'obligation d'un libre accès imposé par le FNS.³²

Aux Etats-Unis, l'initiative de l'*American Historical Association* a déclenché un concert de protestations sur les blogs et les réseaux sociaux, y compris de la part de certains éditeurs,³³ qui reprochaient aux historiens leur conservatisme à l'égard de l'évolution des modèles d'édition scientifique. Comme l'explique dans un tweet Dan Cohen, directeur de la *Digital Public Library of America*: "It's the passivity in the face of what is, the lack of initiative to explore other models as well, that's disappointing."³⁴

Comment expliquer ce conservatisme apparent des historiens? «Die Wissenschaftler wissen noch immer nicht, welches in der Urheberrechtsfrage ihre Inter-

essen sind», remarque l'historienne Monika Dommann.³⁵ Au-delà de ce constat, on peut suggérer trois éléments de réponse à cette question. L'un concerne la construction de l'autorité académique, l'autre le modèle de l'abonnement pour les revues scientifiques, et le troisième le processus d'évaluation par les pairs. Selon la définition de Pierre Bourdieu, le champ scientifique «est le lieu d'une lutte de concurrence qui a pour enjeu spécifique le monopole de l'autorité scientifique».³⁶ Dans cette lutte, le prestige du médium de publication joue un rôle fondamental, qui détermine en partie les possibilités de promotion des chercheurs. Comme l'explique Caspar Hirschi, la publication d'une monographie chez un éditeur grand public «ist für die Geisteswissenschaften das, was *Nature* und *Science* für die Natur- und Lebenswissenschaften darstellen: die wichtigsten Bühnen nach innen und aussen».³⁷

Ce besoin de publier dans des médiums prestigieux détermine des comportements contradictoires de la part des chercheurs, comme le décrit avec humour l'historien des sciences Jean-Claude Guédon:

«Les chercheurs et les scientifiques sont des êtres foncièrement schizophrènes: en tant qu'auteurs, appelons-les Dr Jekyll; en tant que lecteurs, ils deviennent Mr Hyde. Lorsqu'il publie dans une revue, Dr Jekyll est très attentif à la visibilité, l'autorité, le prestige de celle-ci, de même qu'à une quantité connue sous le nom de <facteur-impact>; en revanche, Dr Jekyll se désintéresse en général totalement du coût de la revue dans laquelle il publie, quand bien même sa propre facette de lecteur en pâtirait.»³⁸

Qu'il s'agisse d'un article dans une revue ou d'une monographie chez un éditeur grand public, la critique est la même. Les chercheurs font souvent primer le souci de la reconnaissance scientifique et de l'avancement professionnel sur les autres considérations lorsqu'il s'agit de publier leurs résultats de recherche. En louchant sur les enjeux internes à leur discipline lorsqu'il s'agit d'aborder la question de l'édition électronique, les historiens font montre d'une certaine myopie sur le contexte global de l'accès à la littérature scientifique et sur le potentiel de l'édition électronique pour la diffusion et la réutilisation de leurs travaux.

Une autre crainte concerne le modèle de l'abonnement. Pour les sociétés savantes qui éditent des revues scientifiques, la crainte est de voir décliner le nombre de leurs abonnés, si leurs revues se retrouvent gratuitement accessibles en ligne. Cependant des solutions existent, comme l'explique Sacha Zala, président de la Société suisse d'histoire: «Mit flankierenden Massnahmen wie etwa Reduktionen auf unseren Tagungseintritten konnten wir verhindern, dass die SGG-Mitgliedschaft durch die Freigabe der Zeitschrift an Attraktivität einbüsste.»³⁹

Un autre argument souvent utilisé pour justifier la réticence des historiens envers l'édition électronique concerne le contrôle de la qualité des travaux publiés.

142 L'édition électronique rendrait caduque l'étape du *peer review*. Ce n'est pourtant

pas le cas. En effet, aucune des étapes du processus d'édition électronique ne remet en question le principe ou les méthodes de validation par les pairs tel qu'ils existent dans leur forme actuelle.

Dans le cas de la publication dans des revues en *Open Access (gold road)*, le processus d'évaluation des articles par un comité scientifique reste identique; seul change le support de publication, qui est désormais électronique. Dans le cas du dépôt des articles par les chercheurs eux-mêmes sur des serveurs académiques (*green road*), l'évaluation par les pairs a généralement déjà eu lieu au moment du dépôt de l'article. Le dépôt des articles n'est donc pas une alternative à la publication sur un autre support; elle est un acte complémentaire à la publication, qui vise à rendre accessible le résultat des recherches sur le web.

Ce qui fait encore défaut aujourd'hui, ce sont les critères d'évaluation qui permettraient de prendre en compte les nouveaux formats de publication scientifique en ligne comme les bases de données ou les sites web. En l'absence de *peer review*, ces formats sont pour le moment condamnés à rester en marge du système de communication académique en histoire. Alors que ces nouvelles formes de publication sont toujours plus fréquentes dans le travail académique, la communauté des historiens devrait ouvrir un chantier pour élaborer de nouveaux critères d'évaluation de la qualité, qui puissent s'adapter à des publications en ligne dont la forme n'est pas identique avec les formats imprimés traditionnels.

Conclusion

L'édition scientifique en sciences humaines est aujourd'hui engagée dans un processus de transformation profonde, qui porte en lui autant de chances que de risques. L'idée n'est pas de faire table rase, mais d'accompagner une transition inévitable vers un environnement électronique pour la littérature scientifique, qui en assure une diffusion ouverte et pérenne, tout en préservant l'acquis des éditeurs et des revues garant de la qualité des recherches et des orientations scientifiques. Le temps est venu de dépasser les oppositions manichéenne entre l'édition électronique et le livre imprimé. Comme le suggère Monika Dommann, certaines fonctions remplies traditionnellement par le livre imprimé peuvent être désormais déléguées à profit à la publication électronique.⁴⁰ Les ouvrages imprimés continuent d'avoir une pertinence, pour autant qu'ils ne soient pas uniquement des supports de données scientifiques, mais des productions intellectuelles susceptibles de toucher un public plus large. Pour utiliser le potentiel des médias numériques, les historiens doivent donc pouvoir s'accorder sur quel type de support est le plus adapté aux différentes publications, en s'étant au préalable débarrassés de l'idée préconçue que le papier est le seul gage de qualité. Dans ce contexte,

la transition des revues d'histoire vers un modèle de publication électronique en libre accès serait souhaitable, et le dépôt des publications sur les serveurs institutionnels mériterait d'être renforcé. De même, des critères d'évaluation de la qualité scientifique qui ne discriminent pas les publications électroniques devraient être mis sur pied.

C'est de la concertation des différents acteurs impliqués que naîtront des solutions durables. Nous espérons que ces quelques arguments rassemblés ici pourront contribuer à une discussion pragmatique pour faire avancer l'état de l'édition électronique en histoire en Suisse. La tendance impulsée dans ce sens par les institutions de recherche est claire; aux historiens désormais de s'emparer de ces sujets pour faire entrer leur discipline dans la publication électronique dans les meilleures conditions.

Notes

- 1 Robert Darnton, «The New Age of the Book», *The New York Review of Books*, 18. 3. 1999, <http://www.nybooks.com/articles/archives/1999/mar/18/the-new-age-of-the-book/>.
- 2 *Colloque infoclio.ch 2013: L'édition en histoire à l'ère du numérique*, 11. 11. 2013, <http://infoclio.ch/fr/node/130356>.
- 3 Voir Dominique Roux, Pierre-Yves Buard, «TEI et édition», in *La TEI en France: pratiques et perspectives*, MutEC, 2010, <http://www.mutec-shs.fr/sites/www.mutec-shs.fr/files/PyB%20Lyon%20Mutec%202010.pdf>.
- 4 Voir *opendition*, portail de ressources électronique en sciences humaines et sociales, <http://www.opendition.org/>.
- 5 Les arguments de ce paragraphe sont tirés du Colloque infoclio.ch 2013 (voir note 2).
- 6 Ghislaine Chartron, «Open access et SHS : Controverses», *Revue européenne des sciences sociales* 52/1 (2014), 53.
- 7 Voir «L'édition académique en danger! Die akademischen Verlage sind in Gefahr», *Avaaz.org*, 28. 4. 2014, http://www.avaaz.org/fr/petition/Fonds_national_suisse_de_la_recherche_scientifique_FNSSNF_Ledition_academique_en_danger_Die_akademischen_Verlage_sind_in/. Cette pétition a été lancée par les éditeurs suivants: Academic Press Paulusverlag, Chronos Verlag, Cosmos Verlag AG – Bereich Fachmedien, Dike Verlag AG, Editions Alphil, Editions Antipodes, Editions Chaman, Editions d'en bas, Editions EESP, Editions IES, Helbing Lichtenhahn, hep Verlag, HK Handelskunde Verlag, Infolio SA, Interact Verlag, Hochschule Luzern – Soziale Arbeit, Labor et Fides, Liberalis Verlag AG, Librairie Droz, MetisPresses, Orell Füssli Verlag AG, Ott Verlag, Peter Lang Verlag, Réalités sociales, Rüegger Verlag, Südostschweiz Presse und Print AG, Schulthess Juristische Medien AG, Schwabe AG Verlag, Seismo Verlag AG, Springer Basel AG, Stämpfli Verlag AG, TVZ Theologischer Verlag Zürich AG, Verlag am Goetheanum, Verlag Hans Huber, Hier und Jetzt, Verlag S. Karger, Versus Verlag.
- 8 Voir Ivan Jaffrin, Thomas Parisot, «La place des revues dans la communication scientifique en régime de libre accès», *Revue européenne des sciences sociales / European Journal of Social Sciences* 52/1 (mai 2014), 17–18; voir aussi François Vallotton, *Les batailles du livre. L'édition romande de son âge d'or à l'ère numérique*, Lausanne 2014, 50.
- 9 Michael Hagner, «Gute Bücher benötigen Zeit und Papier. Das geisteswissenschaftliche Publikationswesen», *Neue Zürcher Zeitung*, 23. 5. 2014.
- 10 Voir note 7.

- 11 Ibid.
- 12 Géraldine Savary, *Les éditeurs menacés par l'open access?*, Interpellation au Conseil des Etats, 20. 3. 2014.
- 13 Caspar Hirschi, «Der Schweizerische Nationalfonds und seine Open-Access-Strategie. Das geisteswissenschaftliche Buch im digitalen Zeitalter», *Neue Zürcher Zeitung*, 19. 5. 2014.
- 14 Vallotton (voir note 8), 51–53.
- 15 Jean-Claude Guédon, «A l'ombre d'Oldenburg: Bibliothécaires, chercheurs scientifiques, maisons d'édition et le contrôle des publications scientifiques», in Association of Research Libraries (éd.), *Association of Research Libraries Membership Meeting*, Toronto 2001, 17.
- 16 Office fédéral de la statistique, *Statistique suisse, Thèmes: 16, Culture, Bibliothèques, Données détaillées*, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/02/02/data.html>. Voir aussi Consortium des bibliothèques universitaires suisses, *Rapport annuel 2012*, Zurich 2012, 1, http://lib.consortium.ch/html_wrapper.php?src=jahresbericht&dir=project&activeElement=2.
- 17 Martin Steiger, «Wissenschaftsverlage: Zwischensieg gegen Bibliotheken», *Steiger Legal*, 2. 6. 2014, <https://www.steigerlegal.ch/2014/06/02/wissenschaftsverlage-zwischensieg-gegen-bibliotheken/>. Pour une analyse à l'échelle globale, voir le travail de la section *Copyright and Legal Matters (CLM)* de l'*International Federation of Library Associations (IFLA)*.
- 18 Paul Ginsparg, «It was twenty years ago today ...», *arXiv*, 14. 8. 2011, <http://arxiv.org/abs/1108.2700>.
- 19 Peter Suber, *Open Access* (The MIT Press Essential Knowledge Series), Cambridge (MA) 2012, 29 s.
- 20 Open Society Institute, Budapest, *Budapest Open Access Initiative*, 14 12. 2002, <http://www.budapestopenaccessinitiative.org/>.
- 21 Max-Planck-Gesellschaft, Berlin, *Berlin Declaration on Open Access to Knowledge in the Sciences and Humanities*, 22 10. 2003, <http://openaccess.mpg.de/Berliner-Erklarung>.
- 22 Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), Académie suisse des sciences sociales et humaines (ASSH) ainsi que de nombreuses universités suisses.
- 23 Voir l'exemple du dépôt institutionnel de l'université de Liège (Open Repository and Bibliography, ORBi), qui combine obligation institutionnelle de dépôt et services personnalisés aux chercheurs: <http://orbi.ulg.ac.be/>.
- 24 Dame Janet Finch, *Accessibility, Sustainability, Excellence: How to Expand Access to Research Publications, Report of the Working Group on Expanding Access to Published Research Findings*, London 2012, <http://www.researchinfonet.org/publish/finch/>.
- 25 European Commission, *Towards Better Access to Scientific Information: Boosting the Benefits of Public Investment in Research*, Bruxelles 17. 2. 2012, http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/era-communication-towards-better-access-to-scientific-information_en.pdf.
- 26 Conseil national de la recherche, *Règlement sur l'information, la valorisation et les droits relatifs aux résultats issus de la recherche du 17 juin 2008*, Fonds national suisse (FNS), Berne, 1. 5. 2014, 5–7, http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/allg_reglement_valorisierung_f.pdf.
- 27 Chartron (voir note 6), 58 s.
- 28 Société suisse d'histoire, *Neue Publikationsförderung des SNF*, Berne, 22. 5. 2014, http://www.sgg-ssh.ch/material/intern/2014-05-22_SNF%20Pub%20DEF.pdf. Cf. aussi Académie suisse des sciences humaines et sociales, *Open Access – Position der SAGW im Hinblick auf die Jahresversammlung vom 23./24. Mai 2014 in Fribourg*, Berne, 16. 5. 2014.
- 29 Fonds national suisse (FNS), *Nouvel encouragement des publications: le FNS adapte certains points*, Berne, 30. 6. 2014, <http://www.snf.ch/fr/pointrecherche/newsroom/Pages/news-140630-nouvel-encouragement-publications-fns-adapte-certains-points.aspx>.

- 30 Institute of Historical Research, *Statement on Position in Relation to Open Access. An Open Letter from the Editors of 21 UK History Journals*, University of London, 10. 12. 2012, <http://www.history.ac.uk/news/2012-12-10/statement-position-relation-open-access>.
- 31 American Historical Association, *American Historical Association Statement on Policies Regarding the Embargoing of Completed History PhD Dissertations*, 19. 7. 2013, <http://blog.historians.org/2013/07/american-historical-association-statement-on-policies-regarding-the-embargoing-of-completed-history-phd-dissertations/>.
- 32 Regula Weik, «Unter Druck setzen und Geld sparen», *St. Galler Tagblatt Online*, 8. 5. 2014; Hagner (voir note 9).
- 33 «Can't Find It, Can't Sign It: On Dissertation Embargoes», «Harvard University Press, Blog», 26 7. 2013, http://harvardpress.typepad.com/hup_publicity/2013/07/cant-find-it-cant-sign-it-on-dissertation-embargoes.html. Voir aussi Marisa Ramirez et al., «Do Open Access Electronic Theses and Dissertations Diminish Publishing Opportunities in the Social Sciences and Humanities? Findings from a 2011 Survey of Academic Publishers», *College & Research Libraries* 74/4 (2013), 368–380.
- 34 Dan Cohen, *Tweet 23. 7. 2013 11:58 a. m.*, <https://twitter.com/dancohen/status/359673974738780160>.
- 35 Urs Hafner, «Entretien avec Monika Dommann», *Horizons* 101/juin (2014), 48.
- 36 Pierre Bourdieu, «La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison», *Sociologie et sociétés* 7/1 (1975), 91.
- 37 Hirschi (voir note 13).
- 38 Guédon (voir note 15).
- 39 Société suisse d'histoire (voir note 28).
- 40 Monika Dommann, «Empörung alleine reicht nicht. Streit um den Open Access», *Neue Zürcher Zeitung*, 17. 6. 2014.